

S O M M A I R E

THÈME : DES BÉBÉS, DES PARENTS, DES SOIGNANTS

- Introduction
Dominique CHARLIER
- Echographies prénatales. Discours pluriels et non-dits
Luc GOURAND
- Au regard de la transmission transgénérationnelle, de quel enfant parle-t-on ?
Albert CICCONE
- Ce qui se vit et ne se vit pas chez la mère en devenir
Claire DE VRIENDT-GOLDMAN
- La NBAS, « clé de voûte » d'un dispositif de soutien à la parentalité. Enseignements d'une expérience auprès de parents aveugles et malvoyants
Drina CANDILIS-HUISMAN
- La place du corps du bébé dans le travail familial périnatal
Véronique LEMAITRE
- Quand le rêve devient cauchemar : le bébé non-pensable
Cindy MOTTRIE, Geneviève BRUWIER, Liliane PARISE, David BENBASSAT

ENFANCES 20 2011/2

ADOLESCENCES

La revue *Enfances ♦ Adolescences* est la fruit de plus de 20 ans de travail au sein de la Société Belge Francophone de Psychiatrie et des Disciplines Associées de l'Enfance et de l'Adolescence.

Dès son origine, la société s'est montrée ouverte aux secteurs très variés de la pratique en santé mentale dans ses différents lieux et cadres.

Les approches ou modèles théoriques y ont toujours été divers: de la psychanalyse à la systémique, de l'épidémiologie à la réflexion sociologique en incluant la recherche et la formation.

La revue témoigne de cette richesse en réunissant des textes de praticiens de différentes disciplines du champ de la santé mentale de l'enfance et de l'adolescence.

Elle présente une première partie rassemblant des textes autour d'un thème.

Une deuxième partie accueille des textes originaux alimentant échanges et réflexions ainsi que des prises de position éthiques et politiques en matière de soin et de prévention.

A côté d'auteurs expérimentés, une place toute particulière est faite aux textes de jeunes auteurs.

Enfances ♦ Adolescences est également un lieu où diverses informations à propos de congrès, colloques, conférences, articles ou livres sont communiquées.



20

2011/2

ENFANCES ♦ ADOLESCENCES

Des bébés, des parents, des soignants

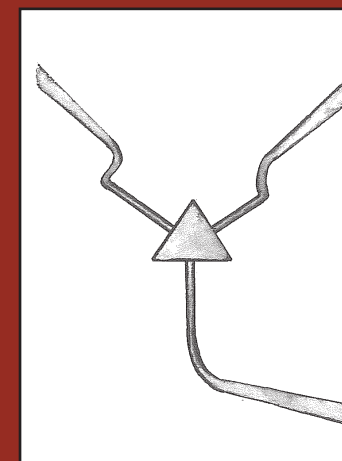
ENFANCES 20 2011/2

ADOLESCENCES

*Des bébés, des parents,
des soignants*



SBPDAEA



ADOLESCENCES

Revue de la Société Belge Francophone de Psychiatrie
et des Disciplines Associées de l'Enfance et de l'Adolescence

COMITE DE REDACTION

COORDINATION DE LA REDACTION

D. Charlier, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence
J.P. Matot, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence

MEMBRES DU COMITE DE REDACTION

Ph. Kinoo, (secrétariat du comité), psychiatre de l'enfance et de l'adolescence
M. Croissant, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence
A. d'Alcantara, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence
V. Delvenne, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence
M. Descamps, criminologue, psychanalyste
J.M. Gauthier, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence
M. Giroul, psychopédagogue, psychomotricienne
Th. Lebrun, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence
A. Malchair, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence
I. Taymans, psychiatre de l'enfance et de l'adolescence

COMITE SCIENTIFIQUE

G. Abatzoglou (Grèce), **T. Agossou** (Bénin), **F. Ansermet** (Suisse), **J. Appelboom** (Belgique), **M. Basquin** (France), **M. Berger** (France), **A. Bilongo Mifundu** (République démocratique du Congo), **B. Boileau** (Canada), **P. Delion** (France), **G. de Villers** (Belgique), **A. Duthilleul** (France), **P. Ferrari** (France), **Ch. Frisch-Desmarez** (Grand-Duché du Luxembourg), **Y. Gauthier** (Canada), **B. Golse** (France), **J.Y. Hayez** (Belgique), **D. Houzel** (France), **Ph. Jeammet** (France), **M. Kimelman** (Chili), **A. Lasa** (Espagne), **M. Mercier** (Belgique), **C. Mille** (France), **N. Minazio** (Belgique), **D. Oppenheim** (France), **F. Palacio Espasa** (Suisse), **B. Pierrehumbert** (Suisse), **D. Piette** (Belgique), **B. Seck** (Sénégal), **J. Serrano** (Belgique), **†D. Sibertin Blanc** (France), **Ph. van Meerbeeck** (Belgique), **C. Vidailhet** (France), **J.P. Visier** (France).

ADRESSE DE LA REDACTION

D. Charlier

Cliniques Universitaires Saint-Luc
Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile
Avenue Hippocrate, 10 - 1200 Bruxelles
Tél : 02/764.20.30 - Fax : 010/764.90.61

ABONNEMENTS

Revue Enfances-Adolescences

Cliniques Universitaires Saint-Luc
Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile
Avenue Hippocrate, 10 - 1200 Bruxelles
Tél : 00 32 2 764.20.30 - Fax : 00 32 2 764.90.61
Mail : revue-enfancesadolescences-saintluc@uclouvain.be

ADOLESCENCES

PRESENTATION DES MANUSCRITS

Les manuscrits seront adressés à la rédaction par e-mail au secrétariat de la Revue revue-enfancesadolescences-saint-luc@uclouvain.be

1. Les manuscrits doivent être des textes originaux, ni publiés, ni soumis pour publication à une autre revue.
2. Le contenu traitera de clinique, de formation, de recherche ou de théorie, dans le champ de la santé mentale de l'enfant ou de l'adolescent.
3. La présentation devra se conformer aux aspects suivants :
 - nom et prénom des auteurs, ainsi que leurs titres et leurs adresses ;
 - un titre concis et descriptif ;
 - 3 à 10 mots clés ;
 - un résumé de 150 à 200 mots ;
 - titre, mots clés et résumés, en début d'article, seront traduits en néerlandais et en anglais ;
 - les notations seront mentionnées en bas de page avec un appel de note chiffré personnalisé en continu pour tout l'article ;
 - les références bibliographiques, en fin d'article, mentionneront par ordre alphabétique : NOM de l'auteur, initiales du prénom, (année de parution), titre de l'article ou du livre, titre de l'ouvrage qui inclut le texte, lieu, éditeur, collection, pp.
EXEMPLES :
HAYEZ J.-Y. (1999), Sexualité des enfants en âge d'école primaire, Perspectives psychiatriques, 38-4 : 282-289.
MINUCHIN S. (1974), Families and family therapy, Cambridge, Harvard University Press.
Dans le texte, les auteurs cités et l'année de publication seront mentionnés entre parenthèses.
EXEMPLE : (HAYEZ, 1999)
 - le texte continu sera présenté au format A4, police Arial 12 pt. et aura un maximum de 15 pages (1 page correspond environ à 35 lignes de 70 signes avec un interligne de 1,5).
4. Le comité de rédaction décide de la publication et se réserve le droit de solliciter les modifications qu'il juge nécessaires.
5. Les articles ne sont pas rémunérés, mais le premier auteur recevra un exemplaire de la revue dans laquelle son article est publié.
Les auteurs doivent relire les épreuves qui leur sont adressées pour le bon-à-tirer et les renvoyer dans les délais prescrits à l'adresse indiquée.